



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 7 décembre 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOLA Odile, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par K VERDUZIER
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENTS : CHAPUT Clément, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

Secrétaire de séance : Kevin VERDUZIER

DELIBÉRATION N°172

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 SUR LE BUDGET COMMUNE

Par délibération du 30 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient d'approuver la décision modificatives suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 SUR LE BUDGET COMMUNE

Cette décision modificative a pour but d'ajuster les prévisions budgétaires en investissement en fonction des engagements enregistrés. Cela permettra de transférer ces engagements dans les reports sur l'exercice 2022.

INVESTISSEMENT :

Dépenses

Opération 0044 – Travaux bâtiments communaux - fonction 0

Article 21311 Hotel de ville + 11 000€

Article 21318 Autres bâtiments publics - 39 000€

Article 2138 Autres constructions + 25 000€
Article 2318 Autres immobilisations corporelles en cours..... + 3 000€

Recettes

Chapitre 13 – Subventions d’investissement reçues - fonction 0

Article 1321 États et établissements nationaux + 125 000€
Article 1323 Département - 30 000€
Article 13251 GFP de rattachement.....- 60 000€
Article 1328 Autres - 35 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget commune,
- charge** M le Maire de son exécution.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

